



Décision à l'égard du Programme de financement des participants de la CCSN

Renouvellement du permis de Cameco Corporation pour la
mine d'uranium de Cigar Lake dans le Nord de la
Saskatchewan



PFP
Programme de financement
des participants

Février 2013



Décision de la CCSN concernant l'allocation du financement des participants pour le renouvellement du permis de Cameco Corporation visant la mine d'uranium de Cigar Lake dans le Nord de la Saskatchewan

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a annoncé le 9 novembre 2012 qu'elle offrait jusqu'à 50 000 \$, dans le cadre de son Programme de financement des participants (PFP), afin d'aider les particuliers, les groupes autochtones et d'autres parties intéressées à prendre part à l'audience publique sur la demande présentée par Cameco Corporation en vue du renouvellement de son permis d'exploitation pour la mine d'uranium de Cigar Lake, dans le Nord de la Saskatchewan. Ce financement doit servir à examiner et à commenter la demande de permis et les documents connexes, ainsi qu'à se préparer (c.-à-d., examiner et commenter le rapport définitif) et à participer au processus d'audience publique de la Commission. La date limite pour soumettre une demande d'aide financière à la CCSN était le 7 décembre 2012.

Contexte

La CCSN a rendu disponible une aide financière pour :

- la communication de renseignements nouveaux, distincts et pertinents à la CCSN au moyen d'interventions éclairées et relatives au sujet étudié;
- aider les parties intéressées à se préparer et à participer au processus d'audience publique de la Commission pour le sujet à l'étude, qui aura lieu les 3 et 4 avril 2013 à Saskatoon (Saskatchewan).

Un comité d'examen de l'aide financière (CEAF) indépendant de la CCSN a été formé pour examiner les demandes d'aide reçues par l'administratrice du PFP de la CCSN, et pour formuler des recommandations sur l'allocation d'un montant maximum de 50 000 \$ aux demandeurs admissibles. La CCSN avait permis au CEAF d'accorder un montant supérieur au plafond de 50 000 \$ selon le montant total demandé à l'origine par l'intéressé.

Les membres du CEAF étaient M. Paul Scott, directeur à la retraite du bureau de Vancouver de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, M. Bruce Young, directeur à la retraite de l'ACEE, et M. Guy Riverin, expert en évaluation environnementale et fonctionnaire fédéral à la retraite.

Le 17 décembre 2012, les membres du CEAF se sont rencontrés pour examiner les cinq demandes d'aide financière reçues par la CCSN. Le montant total demandé s'élevait à 90 567,90 \$.

Admissibilité et critères relatifs au financement

Les demandeurs admissibles comprenaient des particuliers, des groupes autochtones ou des sociétés à but non lucratif et devaient satisfaire à une des exigences suivantes :

- avoir un intérêt direct et local dans le projet, notamment vivre à proximité du secteur du projet ou y posséder des biens fonciers;
- avoir une perception de la collectivité locale ou des connaissances traditionnelles autochtones pouvant être utiles au projet proposé;

- porter un intérêt aux incidences éventuelles du projet sur les terres visées par un traité ou un règlement, un territoire traditionnel ou les revendications et droits connexes;
- prévoir de fournir à la Commission des renseignements à valeur ajoutée pertinents au mandat de la CCSN et à la question à débattre devant la Commission.

Le CEAF a également vérifié si chaque demande de financement respectait les critères d'admissibilité ci-dessus et si elle était complète, reçue dans les délais fixés, raisonnable et justifiable à l'égard du sujet étudié.

D'autres facteurs ont aussi été pris en compte par le CEAF :

La mesure dans laquelle le demandeur :

- peut fournir une expertise provenant de sources professionnelles crédibles et dignes de confiance;
- représente d'une seule voix plusieurs parties directement touchées par la question à l'étude;
- n'a pas accès à d'autres sources de financement pour soutenir la présentation de commentaires sur la question à l'étude.

La mesure dans laquelle la proposition en vue d'une aide financière, la nature des activités proposées et les frais associés :

- sont raisonnables pour la question à l'étude;
- correspondent à la portée de la question et de l'aide financière maximum disponible;
- ne dédoublent ou ne chevauchent pas les travaux entrepris par d'autres;
- ne touchent pas à des questions déjà abordées dans le cadre normal des activités du demandeur.

Décision à l'égard du Programme de financement des participants de la CCSN

La CCSN a étudié attentivement les recommandations formulées par le CEAF au sujet de l'allocation de fonds pour permettre aux demandeurs de prendre part à l'audience publique sur le renouvellement du permis de Cameco Corporation pour la mine d'uranium de Cigar Lake dans le Nord de la Saskatchewan.

En ce qui concerne les demandeurs d'aide financière pour la question à l'étude, la CCSN accepte toutes les recommandations du CEAF et approuve le remboursement d'un montant maximum de 52 871,70 \$ pour les bénéficiaires suivants.

| Demandeur | Montant maximum disponible |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| Kineepik Métis Local, Pinehouse | Jusqu'à 11 696,40 \$ |
| Prince Albert Grand Council | Jusqu'à 22 650,00 \$ |
| Première Nation de Fond du Lac | Jusqu'à 13 550,00 \$ |
| Clarence Natomagon | Jusqu'à 4 975,30 \$ |

Pour que les fonds soient versés, les bénéficiaires doivent signer un accord de contribution qui précise le montant maximum approuvé pour leur proposition et les produits livrables qui doivent être fournis pour le premier jour de l'audience publique de la Commission.

Renseignements supplémentaires

Trudy Chapman

Conseillère principale des politiques et administratrice du Programme de financement des participants

Commission canadienne de sûreté nucléaire | 613-943-7431 | pfp@cnsccsn.gc.ca

Gouvernement du Canada